LE GEOPORTAIL DE L'URBANISME

Date: 22 juin 2016

Présentation Groupe animation territoriale du CNIG





- PARTIE 1 / Dématérialisation des DU : rappels du cadre légal, des enjeux opérationnels et du calendrier
- PARTIE 2 / Présentation de la V2 du GPU et enjeux stratégiques
- PARTIE 3 / Le rôle des services déconcentrés du MLHD
- PARTIE 4 / L'intégration des IDG dans les processus du GPU



La mise en œuvre du Géoportail de l'urbanisme s'inscrit dans la dynamique de numérisation des documents portée par les pouvoirs publics

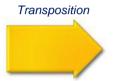
De la directive INSPIRE à l'ordonnance relative à l'amélioration des conditions d'accès aux DU

La directive INSPIRE

➤ La directive INSPIRE vise à favoriser la protection de l'environnement

➤ Elle prévoit la mise en place d'une infrastructure européenne de publication et partage de l'information géographique

Elle s'applique à 34 domaines thématiques dont ceux couvrant les informations urbanistiques



Le Conseil National de l'information géographique (CNIG) au sein duquel les collectivités sont représentées (AMF, ADF, France Urbaine, etc.) propose le standard de numérisation





L'ordonnance du 19 décembre 2013 relative à l'amélioration des conditions d'accès aux documents d'urbanisme vise à mettre en place un Géoportail de l'urbanisme offrant un panorama complet de l'information urbanistique



L'ordonnance du 19 décembre 2013 pose le cadre juridique de la numérisation des documents d'urbanisme et de leur publication dans le Géoportail de l'urbanisme (GPU)



Les obligations d'alimentation du Géoportail de l'urbanisme sont mises en place progressivement entre 2016 et 2020

Entre le 1er janvier 2016 et le 1er janvier 2020

Les collectivités qui élaborent ou révisent un document d'urbanisme doivent <u>le numériser au</u> format CNIG

A partir du 1er janvier 2020

Les collectivités doivent publier leurs documents d'urbanisme <u>sur le GPU</u> pour les rendre exécutoires



Ce calendrier progressif laisse du temps aux collectivités territoriales pour la numérisation des documents et leur mise au format CNIG.

Code de l'urbanisme

- L'article L. 133-2 prévoit que les communes ou leurs groupements compétents transmettent à l'Etat sous format électronique, au fur et à mesure des modifications de leurs dispositions, la version en vigueur des documents d'urbanisme.
- L'article L. 133-4 renvoie à un décret le soin de définir le standard d'application de cette disposition. Il s'agit du CNIG en application de l'article R. 133-2

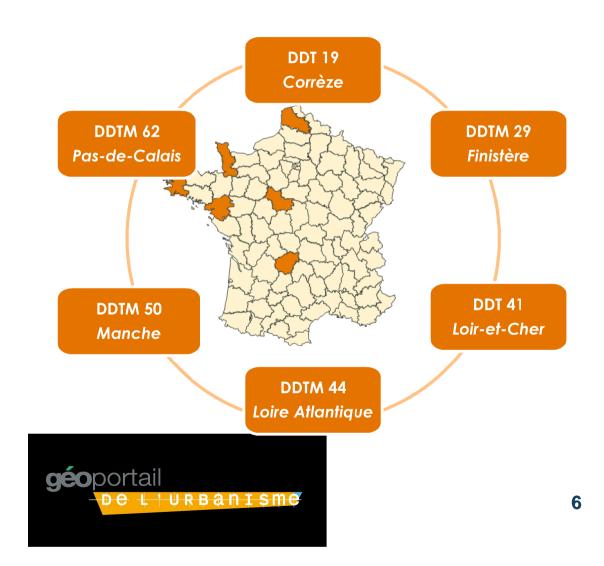


- PARTIE 1 / Dématérialisation des DU : rappels du cadre légal, des enjeux opérationnels et du calendrier
- PARTIE 2 / Présentation de la V2 du GPU et enjeux stratégiques
- PARTIE 3 / Le rôle des services déconcentrés du MLHD
- PARTIE 4 / L'intégration des IDG dans les processus du GPU



La V2 du Géoportail de l'urbanisme est le fruit d'un travail collectif réalisé lors d'une phase « pilote »

Le ministère et l'IGN ont mené une phase pilote pendant un an auprès de 6 départements (DDT et DREAL associées) afin d'analyser les difficultés techniques, organisationnelles et adapter les kits et outils nécessaires au déploiement généralisé



Le séminaire du 20 janvier et la mise en ligne de la V2 en avril ont permis de lancer le déploiement « France entière »

Séminaire de lancement du GPU

En présence des 13 DREAL et des 100 DDT(M) Constitution des équipes projets dans les SD

Appropriation des kits de déploiement et fonctionnalité du GPU Conversion du « stock » de D.U.

Ouverture du GPU V2

disposant de toutes les fonctionnalités permettant l'alimentation en D.U par les collectivités. Accompagnement des collectivités par les DDT

Ouverture des comptes

Transmission des D.U. au standard CNIG

Assistance de 1^{er} niveau

20 janvier

De janvier à avril

Depuis la mi-avril

2016...

Sensibiliser les collectivités à leurs futures obligations en 2020

- Ouverture des comptes et transmission du stock de D.U. existant aux C.T. afin d'anticiper l'organisation de la publication sur le GPU
- Chaque DDT adapte sa stratégie d'accompagnement (spécificités locales)



- PARTIE 1 / Dématérialisation des DU : rappels du cadre légal, des enjeux opérationnels et du calendrier
- PARTIE 2 / Présentation de la V2 du GPU
- PARTIE 3 / Le rôle des services déconcentrés du MLHD
- PARTIE 4 / L'intégration des IDG dans les processus du GPU



Les services déconcentrés et les collectivités territoriales



Les DDT(M) accompagnent les collectivités dans toutes les étapes de l'alimentation du GPU

En amont de l'alimentation Convertir le Transmettre le stock de DU stock de DU Envoi des Paramétrer les Réceptionner le **Envoyer un** codes de formulaire comptes CT formulaire connexion Organiser des Transmettre le sessions ET kit de d'information déploiement

Au 8 juin, sur 37 DDT(M) / DEAL

- La moitié des DDT(M) ont converti plus de 70% des DU
- •Seules 2 DDT(M) / DEAL n'ont pas de DU à convertir
- 1/4 ont envoyé des formulaires de création de compte

Pendant l'alimentation

Accompagner les CT dans l'utilisation : Répondre aux questions (assistance)

Gérer les comptes des collectivités



Les services déconcentrés : communiquer sur le GPU auprès des collectivités locales

Pour communiquer sur le GPU et expliquer les rôles et responsabilités de chacun, les services déconcentrés choisissent les modalités d'animation et les partenaires appropriés sur leur territoire.

Exemples:

- La Caravane de l'information géographique dans la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
- Réunion avec la CRIG Coordination régionale de l'information géographique en Normandie
- Communication web sur les sites du département de l'Aude

Zoom sur l'organisation prévue en Bourgogne Franche-Comté

Un déploiement réparti entre DREAL et DDT

Actions menées par la DREAL

- d'étude et agences d'urbanismes
- →Formation des agents techniques des CT →Envoi du formulaire de contact avec le soutien du CNFPT (en fonction du niveau des agents)

Actions menées par les DDT

- →Réunions d'information auprès des bureaux →Information à destination des CT : en bilatéral ou lors de réunions de secteur

 - →Diffusion du kit de déploiement adapté

- PARTIE 1 / Dématérialisation des DU : rappels du cadre légal, des enjeux opérationnels et du calendrier
- PARTIE 2 / Présentation de la V2 du GPU
- PARTIE 3 / Le rôle des services déconcentrés du MLHD
- PARTIE 4 / L'intégration des IDG dans les processus du GPU



Des besoins d'évolutions du GPU identifiés par l'équipe projet

DES BESOINS FONCTIONNELS

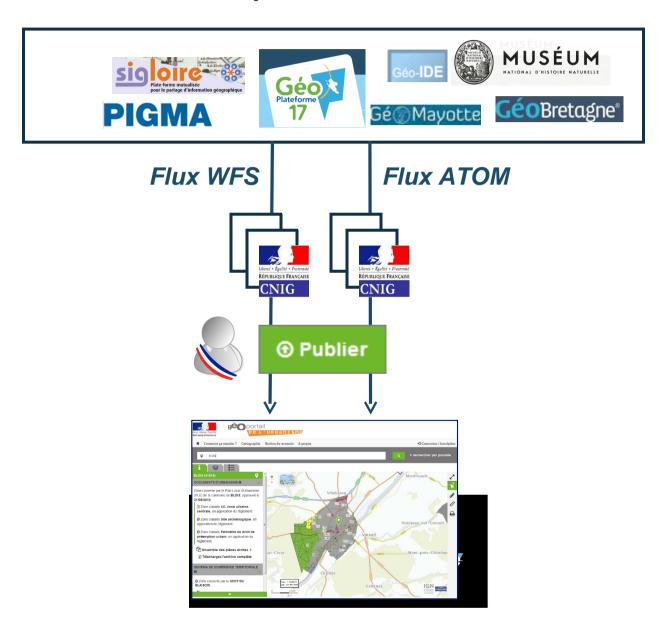
 Permettre le téléversement de documents d'urbanisme à l'échelle infra communale (PSMV), améliorer l'intégration intercommunale, améliorer l'outil de recherche avancée...

DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

- Engager le dialogue avec le Ministère de l'Intérieur sur le système de contrôle de la légalité : @CTES.
- Rôle et place du GPU dans l'eco-système des IDG locales et inversement



L'alimentation automatique



L'alimentation automatique et le rôle des différentes IDG

Cartographie des IDG

- Fonctionnements, gouvernances, stratégies, ressources variées des IDG
- Gestion plus ou moins intégrée des documents d'urbanisme
- Écart entre les données et flux attendus par le GPU

Quelle stratégie le GPU doit-il adopter vis-à-vis des IDG?

- Quelle place pour les plates-formes ? Actuellement et à l'avenir ?
- Une démarche nationale est-elle opportune afin de sensibiliser les plates-formes au GPU ? Si oui, selon quelle stratégie?
- L'enjeu des IDG est-il régional, départemental, ou à l'échelle des IDG propres à chaque collectivité?



Les ressources disponibles



Un kit de déploiement transmis par les services déconcentrés pour accompagner les collectivités



Les DDT(M) disposent d'un kit de déploiement qu'elles adaptent et transmettent aux collectivités territoriales.

Présentation générale



- Présentation générale
- Plaquette à destination des élus

Guides de mise en œuvre



- Guide à destination des CT
- Guide de gestion des comptes

Manuels techniques



- Notices d'intégration des PLUi, SCOT et PSMV
- Manuel Autorité compétente
- Manuel de création des métadonnées

Support de réunion d'information

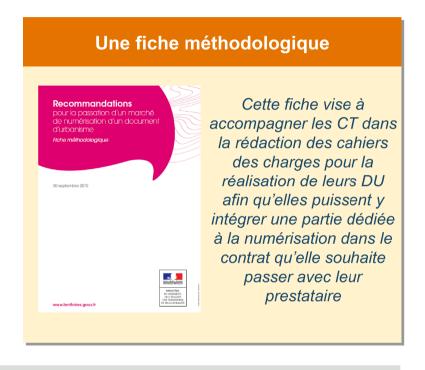


- Support de réunion d'information à destination des bureaux d'études et agences d'urbanisme



Zoom sur deux supports du kit de déploiement

DIFFUSER DES DOCUMENTS D'URBANISME SUR LE GÉOPORTAIL DE L'URBANISME UR GALARI (GLOSTERALIER UN CHARLES L'ORBANISME L'URBANISME UN CHARLES L'ORBANISME L'URBANISME L'URBANISME





Ces plaquettes sont disponibles en ligne sur le site du MLHD aux adresses suivantes :

- -http://www.logement.gouv.fr/publication/diffuser-des-documents-d-urbanisme-sur-le-geoportail-de-l -urbanisme 4488
- http://www.logement.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_methodologique_cdc_numerisation_oct2015.pdf



Des actions de communication engagées auprès des collectivités locales, des acteurs de l'urbanisme et du grand public

Sites internet



Newsletters diverses (à venir)





- Salon des Maires
- Congrès des Maires

Magazine de l'IGN

